

AU CIMETIERE

Le dimanche, 19 septembre, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu, sous la présidence de Mgr l'archevêque, le pèlerinage accoutumé des catholiques de Montréal au cimetière de la Côte-des-Neiges. MM. les curés de Montréal sont priés d'en prendre note et de l'annoncer au prône de leur messe paroissiale. Comme d'habitude, il y aura deux instructions, l'une en français, l'autre en anglais.

TROIS MESSES LE JOUR DES MORTS

LES *Acta Apostolicae Sedis* du 14 août publient une constitution apostolique, commençant par les mots *Incrucuntum altaris sacrificium*, qui donne à tous les prêtres la faculté de célébrer trois messes pour les défunts le 2 novembre.

La constitution rappelle l'efficacité du Saint Sacrifice pour le soulagement et la délivrance des âmes du purgatoire. Elle fait l'historique de ce privilège, déjà accordé par Benoît XIV à tous les prêtres d'Espagne et de Portugal, et rappelle que des suppliques de plus en plus fréquentes ont déterminé le Saint-Siège à universaliser ce privilège.

Des legs et fondations de messes ont été anéantis, l'exécution d'autres a été négligée, les revenus des fondations anciennes diminuent et ne suffisent plus au nombre des messes à célébrer. Le Saint-Père veut suppléer par cette nouvelle mesure aux suffrages qui sont omis d'une façon ou d'une autre. Le grand nombre de jeunes hommes qui trouvent sur le champ de bataille une mort prématurée l'y incite particulièrement. Et voici les dispositions qu'il établit à titre définitif. Nous en empruntons le texte à *La Croix* de Paris :

“ 1o Tous les p
le des fidèles déft
condition qu'ils
d'une de ces mess
sera appliquée au
troisième sera cél
telles qu'elles ont
confirme autant
Clément XIII, pa
jour de la Comm
3o Les trois messe
tées par Benoît XI
qui célébrera une
raison de tous les
chantée par l'offic
per la seconde et
Sacrement serait e
de *Requiem* qui req
point célébrées à l
Sainteté exprime l'
ter les âmes souffi
sants suffrages et
phante. ”

La constitution es
cardinaux Gasparri
Congrégation des S
décret de la Sacrée
nal Vieo, le 11 août,
saire des défunts et
comme deuxième et